

Mercredi 19 Novembre 2008 - n°441

**Economie** - Mission Grand Nord Est - La FMVM auditionnée

**Economie** - Carte judiciaire - Un nouveau décret, de nouvelles procédures

**Urbanisme** - Urbanisme commercial - Jean-Paul Charié prône une nouvelle étape

**Economie** - Conférence annuelle URBACT 2008

**Economie** - Agenda

**Economie** - Conférence de presse - Présentation de l'ouvrage « Paroles d'élus »

**Economie** - Forum des Villes

## ECONOMIE

### Mission Grand Nord Est - La FMVM auditionnée

Le Gouvernement a décidé d'engager en septembre dernier, parallèlement à l'annonce des restructurations militaires, une stratégie spécifique de redynamisation économique pour le quart Nord-Est de la France touché par des problèmes de développement démographique et économique importants.

Cette démarche cherche à susciter une nouvelle dynamique de développement durable, en s'appuyant sur les atouts dont disposent ces territoires. Sont concernées par cette approche les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine dans leur ensemble, ainsi certaines zones des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie et du département de la Seine-et-Marne(\*).

Cette mission a été confiée au préfet Hubert Blanc, qui a reçu avec le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à l'aménagement du Territoire, une délégation de maires de villes moyennes, conduite par le président de la FMVM, Bruno Bourg Broc, mardi 18 novembre.

#### Pourquoi une mission Grand Nord Est ?

Une partie importante de cette zone géographique continue à être marquée par des tendances lourdes qui la pénalisent aux yeux des investisseurs et qui influencent défavorablement les mouvements de population. Ainsi, sur les plans démographique et économique (PIB), le Grand Nord-Est se caractérise globalement par des taux de croissance inférieurs à la moyenne nationale.

On constate également que ces régions sont parmi les moins dynamiques sur les dix dernières années en termes de production et d'évolution de population. Ces écarts ont eu tendance à se creuser par rapport aux régions du Sud et de l'Ouest de la France.

Il existe ainsi un risque réel que ces régions restent durablement à l'écart des dynamiques qui sont à l'œuvre tant au niveau national qu'euro-péen. Si rien n'est entrepris pour y remédier, c'est bien un décrochage économique et social qui menace ces espaces, malgré les nombreuses initiatives locales mises en œuvre.

L'annonce, dans ce contexte, des redéploiements d'unités militaires décidés en juillet dernier a été particulièrement ressentie dans le quart Nord-Est de la France qui a déjà été confrontée, dans un passé récent, à des reconversions industrielles difficiles. Ces annonces ont servi de révélateur aux problèmes de développement sous-jacents de ces territoires.

#### Les premières orientations

Lors de cet entretien, le Préfet Blanc a présenté aux maires des villes moyennes, les premières orientations retenues, tout en précisant que la concertation était en cours.

Quatre pistes majeures de développement pourraient être mises en avant :

- 1 - Le Grand Nord-Est détient des atouts dans les filières bois, recyclage, eco-construction, etc... et doit développer une stratégie dans le domaine des industries de développement durable.
- 2 - Ces industries – plutôt des PME que des grandes entreprises, doivent être reliées au monde universitaire et à la recherche, pour faire en sorte que le marché de l'emploi local s'adapte à ces nouveaux secteurs industriels et de services.
- 3 - La Grand Nord-Est doit pleinement jouer son positionnement de carrefour de l'Europe. La fluidité dans les transports de biens et de personnes doit donc y être développée, tant au niveau fluvial que ferroviaire, voire routier si nécessaire. Le dialogue transfrontalier doit être encouragé et jouer favorablement pour le développement de cette grande région.
- 4 - L'atout culturel et touristique du Grand Nord-Est est aussi à développer. Une stratégie nouvelle doit être mise en place qui vienne combler le déficit d'image de cette région.

#### Besoin de concret

Après avoir écouté les propos du préfet Blanc, les maires présents ont témoigné de leur situation locale et de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leur territoire, étayant leurs propos de chiffres comme le taux de chômage, l'évolution démographique, le nombre de logements sociaux très en décalage par rapport à la moyenne nationale.

L'initiative gouvernementale d'une mission spéciale sur cette zone Grand Nord-Est, si elle est tout à fait fondée – et

perçue favorablement par les élus concernés – ne doit pas rester une déclaration de bonnes intentions, mais être concrète et s'appuyer sur des actions et des financements.

Dans ce domaine, la réunion d'hier n'a apporté aucune précision. Les maires et les représentants de la mission ont prévu de se revoir avant la remise du rapport prévue en mars 2009.

(\*) Villes moyennes et agglomérations concernées par le plan Grand Nord Est :

. **Alsace** : Colmar - Haguenau – Saint-Louis - Sélestat

. Champagne-Ardenne : Châlons-en-Champagne - Charleville-Mézières - Château-Thierry – Chaumont – Epernay - Saint-Dizier – Sedan – Tergnier - Troyes

. **Lorraine** : Bar-le-Duc - Epinal - Forbach - Hayange - Lunéville - Saint-Avold - Saint-Dié-des-Vosges - Sarreguemines – Thionville - Toul - Verdun

. **Nord – Pas-de-Calais** : Arras - Cambrai - Hénin-Beaumont - Lens - Liévin - Maubeuge - Valenciennes

. **Picardie** : Abbeville - Nogent-sur-Oise - Senlis

## ECONOMIE

### Carte judiciaire - Un nouveau décret, de nouvelles procédures

La Fédération des Maires des Villes Moyennes a pris connaissance de la publication du décret « modifiant le siège et le ressort des tribunaux d'instance, des greffes détachés, des juridictions de proximité et des tribunaux de grande instance » (décret n° 2008 – 1110 publié au JO du 31 octobre 2008).

Ce nouveau décret abroge et remplace le précédent décret n° 2008-145 du 15 février 2008 contre lequel certaines villes moyennes ont décidé de saisir le Conseil d'Etat dans le cadre d'un recours en annulation.

Ce « changement » – qui pourrait être assimilé à une manœuvre dilatoire de la part du Gouvernement – est un moyen d'ordre public qui doit être relevé d'office par le juge administratif (art. R. 611-7 du code de justice administrative).

Les villes ayant intenté un recours ont normalement été informées de cette évolution par le Conseil d'État, qui implique une reformulation de leur recours introductif d'instance. Pour les villes qui n'ont pas contesté le précédent décret, une nouvelle possibilité s'ouvrent à elles avant la fin de l'année...

## URBANISME

### Urbanisme commercial - Jean-Paul Charié prône une nouvelle étape

Rapporteur de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) et parlementaire en mission sur l'urbanisme commercial, le député du Loiret, Jean-Paul Charié, a rendu au Premier ministre le 13 novembre un rapport d'étape remarqué intitulé :

« *Le commerce et la ville, croissance et cohérence territoriale, intérêt général et libre concurrence* ».

Le point de vue défendu par ce parlementaire est d'abroger la loi Royer de 1973 « qui n'a pas atteint ses objectifs » et cela bien que la LME adoptée l'été dernier ait déjà permis de faire passer de 300 à 1 000 mètres carrés le seuil à partir duquel la procédure d'autorisation préalable est déclenchée auprès de la commission départementale d'aménagement commercial. Si ce postulat semble à première vue assez abrupt, il faut néanmoins relever dans ce rapport quelques propositions intéressantes destinées à opposer la cohérence des volets commerce et urbanisme, et surtout à redonner une place à l'économie de proximité et aux cœurs de villes.

#### Cohérence commerce / urbanisme

Principale proposition de ce rapport, Jean-Paul Charié, envisage de « donner plus d'autorité aux élus sur l'équilibre entre intérêt général et développement économique, en intégrant dans les documents de l'urbanisme des volets commerce ». Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme pourraient disposer ainsi d'un volet commerce compatibles entre eux et opposables aux tiers.

« Pour organiser une cohérence intercommunale sans retomber dans la facilité des m2 inadaptée aux différents secteurs d'activités et aux différentes tailles de communes », Jean-Paul Charié propose de différencier 4 niveaux d'envergure des points de ventes, à partir desquels certaines contraintes d'ordre environnemental, urbanistique... viendront s'imposer en nombre croissant :

- Niveau 1 : proximité et quotidien (points de vente situés en zone rurale, petites villes, les quartiers de ville et les agglomérations) ;

- Niveau 2 : agglomération tous commerces (villes moyennes, rues ou places commerciales de grandes villes) ;

- Niveau 3 : départemental (établissements d'envergure départementale) ;

- Niveau 4 : régional (établissements d'envergure inter-départementale, régionale...).

#### Économie de proximité

À plusieurs reprises, le député du Loiret souligne aussi l'importance « de restaurer, modifier, améliorer les bâtiments existants, les entrées de ville et les quartiers abandonnés que de s'occuper des nouveaux centres commerciaux ». Il appartient au politique de fixer des priorités comme le « développement des centres villes avant celui des périphéries, le développement des villes moyennes et des cantons ruraux avant de créer au milieu des champs, au bord des autoroutes, de nouveaux centres commerciaux ».

Évoquant les sujets d'évolutions réglementaires au profit des cœurs de villes, Jean-Paul Charié estime indispensable d'apporter des modifications sur le régime des associations de propriétaires, des baux commerciaux, du commerce non sédentaire et de la fiscalité locale.

Le député propose enfin de créer des « magasins à loyer modéré » pour permettre à certains commerçants, artisans

prestataires de services, de rester en cœur de ville.

Calendrier

Après une nouvelle phase de consultations, un rapport définitif sera remis mi-décembre, avec à la clef une proposition de rédaction législative. Le député du Loiret souhaiterait que dès le début 2009, un projet ou une proposition de loi puisse être inscrit à l'ordre du jour du Parlement.

## ECONOMIE

### Conférence annuelle URBACT 2008

La Conférence annuelle du programme URBACT se tiendra du dimanche soir 30 novembre au mardi 2 décembre à midi.

URBACT, (Programme Européen de coopération territoriale sur le développement urbain durable), organise l'échange d'expériences entre les villes européennes. Il vise à diffuser à travers l'Europe les bonnes pratiques et les connaissances acquises. Plus de 250 villes, collectivités locales et universités européennes sont actuellement partenaires actives du programme URBACT dans des « Réseaux thématiques » et des « Groupes de travail » (voir « *Ondes Moyennes* » N°403).

La Conférence annuelle leur permet de se retrouver sur une journée, de partager leurs préoccupations, leurs projets et leurs expériences. La Conférence URBACT est ouverte à tous les acteurs des villes.

**Lundi 1er décembre** : les enjeux et les perspectives de tous les projets URBACT seront présentés dans des ateliers parallèles. Rapide et interactif, chaque atelier permettra aux participants de connaître l'essentiel de chaque projet, d'interpeller ses responsables, d'échanger sur leurs objectifs. Des ateliers seront consacrés à la méthode URBACT et aux outils de mise en oeuvre. Chaque participant pourra participer à trois ateliers qu'il choisira.

**Mardi 2 décembre (matin)** : des visites de terrain parallèles seront organisées dans l'agglomération de Montpellier. Elles porteront sur : la politique culturelle et industries créatives, les relations villes/entreprises/universités, le schéma d'urbanisme et organisation d'agglomération, le tourisme, la politique de mobilité, les quartiers en difficulté.

S'inscrire : <http://www.ptolemee.com/urbact/fr/inscription.php>

## ECONOMIE

### Agenda

27 novembre 2008

*Paris*

Le président de la FMVM interviendra au plénière du congrès des maires de France sur l'intercommunalité

3 décembre 2008

*Strasbourg*

Entretien territoriaux de Strasbourg (ETS) - Atelier européen de la FMVM à 10 h 15 au Palais des Congrès

10 décembre 2008

*Paris*

Audition de la FMVM par le Comité Balladur sur la réforme des collectivités locales

Conseil d'administration de la FMVM

## ECONOMIE

### Conférence de presse - Présentation de l'ouvrage « Paroles d'élus »

L'ouvrage « *Paroles d'élus* » s'enrichit cette année d'un nouveau titre « *pour une Europe innovante* ». Il s'agit du tome IV d'une collection qui a vu le jour en 2005, avec la parution d'un premier ouvrage intitulé « *pour des territoires ruraux* ».

*innovants* ». Le fil conducteur de cette collection, tout au long de ces quatre années, reste le témoignage des élus locaux, porteur d'un projet s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), mis en œuvre sur et pour leur territoire au bénéfice de chacun : citoyens, entreprises, collectivité elle-même.

#### Partenaires

L'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), l'Association des petites villes de France (APVF), et France Télécom-Orange, sont à l'initiative de l'ouvrage « *pour une Europe innovante - Paroles d'élus* ». L'ouverture européenne caractérise cet ouvrage dont les initiatives émanent de collectivités de France métropolitaine et d'outre-mer, mais aussi d'autres territoires européens. C'est le cas de 16 projets issus de 10 pays : Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Autriche, Slovaquie, Belgique, Pays-Bas, Pologne Lituanie et Finlande. Le tome IV de la collection « Paroles d'élus » est réalisé sous l'égide de la présidence française de l'Union européenne, dont l'avant-propos d'ailleurs est signé par José Manuel Barroso, président de la Commission européenne.

#### Villes moyennes

L'ouvrage a été présenté lors d'une conférence de presse, le mardi 18 novembre, en présence des différents partenaires dont Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, et de porteurs de projet venus témoigner des projets menés au sein de villes moyennes ou de leurs EPCI.

Ces initiatives ont permis d'illustrer le dynamisme des villes moyennes en matière de TIC, en particulier dans le domaine du développement économique et en matière sociale. François Baroin, député-maire de Troyes (Aube) est venu présenter l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Troyes, qui a mis en place un « *portail numérique pour l'emploi du territoire* ». L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès au travail pour tous les demandeurs d'emploi, et d'accompagner en même temps les entreprises qui recrutent sur le territoire. Puis, a été présenté à la presse, l'initiative de Lorient, qui a réalisé un dispositif multimédia, le « *Websourd en ville* », destiné à faciliter les démarches administratives pour les personnes souffrant de surdité.

L'ouvrage « *Paroles d'élus* » met aussi en valeur cette année de nombreuses autres initiatives de villes moyennes françaises et européennes, dont : Agueda (Portugal), Arles, Cannes, Cholet, Hanau (Allemagne), Kortrijk (Belgique), la communauté d'agglomération de La Rochelle, Lorient, Martigues, Montélimar, la communauté d'agglomération de Royan, Saint-Louis, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, la communauté d'agglomération de Troyes, la communauté d'agglomération de Vichy, Waterloo (Belgique), et Yerres.

#### Salon des Maires

Par ailleurs, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales (SMCL), qui se tiendra du 25 au 27 novembre 2008, Porte de Versailles à Paris, une séance de dédicaces de l'ouvrage sera organisée sur le stand France Télécom-Orange le mercredi 26 novembre 2008 à 12h00, en présence de tous les partenaires - présidents des associations nationales d'élus et de Didier Lombard, président directeur général de France Télécom-Orange - et de quelques porteurs de projet. L'ouvrage sera remis aux visiteurs sur le stand France Télécom-Orange à cette occasion.

## ECONOMIE

### Forum des Villes

Les 2 et 3 décembre 2008 à Montpellier, va se tenir le « Forum des villes » dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Articulé avec la réunion informelle des Ministres, le Forum des Villes a pour vocation de débattre de la mise en œuvre opérationnelle de la Charte de Leipzig. Par cette Charte, les Etats de l'UE avaient confirmé, en mai 2007, l'importance de

« l'approche intégrée pour la réussite de la ville durable » et avaient souhaité ainsi donner au développement urbain une place plus importante dans les politiques de l'Union.

Les ateliers, qui structureront la manifestation offriront des espaces de discussion aux acteurs de la ville européenne, et en particulier aux élus qui sont en prise directe avec la complexité croissante des problèmes urbains.

Ainsi, onze ateliers seront proposés : une première série centrée sur le thème de la « ville accessible à tous » avec la question de la gouvernance et celle de la participation des habitants en fil conducteur ; une seconde session sur la présentation d'outils et de pratiques innovantes au service d'une approche intégrée du développement urbain. En s'appuyant notamment sur les expériences et les réflexions en cours sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le Forum des villes doit amorcer une dynamique de construction en commun d'outils pour l'action au service de la ville européenne durable.

L'objectif attendu du Forum est d'amorcer la dynamique de construction et d'appropriation de références et d'outils communs pour l'action au service de la ville européenne durable et solidaire en s'appuyant sur les expériences en cours et les réflexions existantes sur le sujet.

Pour en savoir plus et s'inscrire : <http://www.ptolemee.com/ue2008/fr>

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi